FLASH INFO N°3

GONSANS

Août 2017

ETAT CIVIL

Naissance : Bienvenue à :

- Anthony CHABOD né le 18 mai 2017 ;
- Elio GUILLEMIN SIMON né le 19 juin 2017 ;
- Mona LEPAGE CASTANG née le 25 juin 2017.

Toutes nos félicitations aux familles

Décès :

- M Jacques MERCIER le 6 juin 2017
  Porte-drapeau aux cérémonies au monument aux morts ;
- Mme Suzanne JOLISSAINT le 16 juin 2017.

Toutes nos condoléances aux familles.

Agenda

Le dimanche 3 septembre

Vide grenier du comité d'animation

Restauration et buvette sur place

Le samedi 23 septembre à 11 h

Inauguration du nouveau bâtiment de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs 7 rue Denis Papin à Valdahon – *Portes ouvertes toute la journée* –

Le samedi 14 octobre

Comice du plateau – *Cf. flyer au dos* -

Le samedi 28 octobre à 11 h 00

Inauguration des travaux d'aménagement de la route de Baume-Les-Dames et de la restauration du lavoir

- *Invitation au dos* –

Le vendredi 10 novembre à 20 h 00

Fleurissement - Réunion de fin de saison

Le samedi 11 novembre à 11 h 15

Cérémonie commémorative au monument aux morts

Le Samedi 18 novembre

Fleurissement - Journée de nettoyage d'automne

SOMMAIRE

Agenda.....1
La vie du village.....2
Informations utiles.....4
Les échos du Conseil municipal.....5

EDITORIAL

« Alors, prêts pour la rentrée ? »

Voilà bien une question qui peut agacer les plus jeunes d'entre nous. Elle est d'ailleurs le plus souvent rapidement éludée par les intéressés pour leur permettre de replonger instantanément en vacances. Mais, cette année, ils auront l'avantage de pouvoir se consoler puisque la semaine d'école repasse à quatre jours !

Pour la municipalité c'est également la reprise et les prochains mois seront denses.

D'abord, nous aurons le plaisir d'accueillir le comice du premier plateau le 14 octobre prochain. Pour cette occasion le village sera décoré alors n'hésitez pas à y participer et à venir partager un moment de convivialité autour d'une choucroute proposée par le comité d'animation.

Le 28 octobre, nous inaugurerons les travaux d'aménagement de la route de Baume-Les-Dames ainsi que la restauration du lavoir. C'est le dernier lavoir du village et c'est avec une certaine émotion que nous avons pu revoir l'eau couler dans les bassins durant l'été. Les travaux sont encore à parachever mais la réussite est là !

Dès le mois de septembre l'appel d'offres sera lancé pour la restauration du clocher de l'église. Les travaux pourront être envisagés au printemps 2018.

Les travaux de rénovation et d'optimisation de l'éclairage public pilotés par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs pourraient également débuter prochainement.

Excellente reprise pour ceux qui seraient encore concernés et bonne rentrée à tous !

Samuel GIRARDET

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public : Lundi, mardi, vendredi de 9 à 12 h et de 14 à 16 h et le jeudi de 9 à 16 h sans interruption. Fermé le mercredi.
Permanence des élus le samedi matin de 10 h à 12 h
Pour joindre la mairie : 03.81.63.00.72 ou gonsans@wanadoo.fr

INVITATIONS

Le conseil municipal de Gonsans à le plaisir de vous convier à l'inauguration des travaux d'aménagement de la route de Baume-Les-Dames et de la restauration du lavoir

le samedi 28 octobre 2017 à 11 h

à la salle polyvalente.

La vie du village

1. **La messe du 15 août**

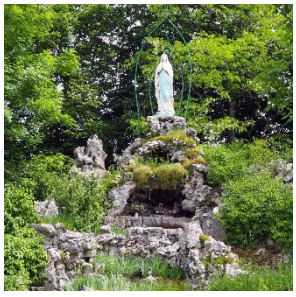

Cette année encore la météo a permis à la messe du 15 août de se tenir au pied de la vierge du mont. Près de 200 personnes ont pu assister à l'office et profiter du panorama.

2. **Une deuxième vie pour le peuplier du stade**

Grâce au savoir-faire de Jean-Michel Trouillot, le peuplier situé à proximité des vestiaires du stade s'est transformé en bancs. Ils viennent désormais agrémenter l'entrée du sentier pédagogique « Lutin Malin ».

3. **Terrain de cross**

Des travaux réalisés par le Moto Club de Besançon sont en cours sur le terrain de cross des Cornets (fauchage, élagage, clôture de la totalité de l'enceinte, réalisation d'une nouvelle piste).
Merci aux jeunes de Gonsans et des environs pour leur forte mobilisation.

4. **Un éclairage au stade**

L'association de football des vétérans Bouclans-Gonsans a sollicité la commune pour éclairer le stade de Gonsans à moindre coût (cf. écho du conseil municipal).
La Commune de Saint-Victor-et-Melvieu située dans le Département de l'Aveyron (12) vendait un éclairage homologué complet. Malgré la distance qui sépare nos deux Communes, avec l'accord du conseil municipal, les membres de l'association ont voulu relever le défi en allant sur place démonter l'ensemble du matériel.

Aujourd'hui, les mâts et les projecteurs sont à Gonsans. Il ne reste plus qu'à dresser l'ensemble autour du stade ce qui ne devrait être qu'une formalité compte tenu ce qui a déjà été accompli.
Les gaines ont été enfouies gratuitement par l'entreprise PTP que l'on remercie.
Un grand merci également aux bénévoles sans qui l'opération n'aurait pas été possible.

Pose de gaines et peinture de la main courante en juin

Démontage du matériel en juillet

Un travail d'équipe !

5. Reprise des enrobés route de Baume

Suite à des défauts d'épaisseur d'enrobé, la surface de roulement a été refaite depuis l'ancienne mairie jusqu'au chemin des creux. La structure de la chaussée a également été renforcée par endroits.
Les enrobés et la signalisation horizontale ont été pris en charge par l'entreprise et le renforcement de la chaussée par le Département. Aucun coût supplémentaire n'a été imputé à la Commune.

AVANT

APRES

AVANT

APRES

Informations utiles

1. Nouvelle organisation du temps scolaire

RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

L'organisation du temps scolaire sur quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible à compter de la rentrée 2017 par dérogation.
Suite à la concertation menée entre le corps enseignant, les parents d'élèves et le SIVOS cette dérogation a été sollicitée auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale qui l'a acceptée.

Les horaires retenus sont les suivants :

De 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 40 à 16 h 10

- Les grilles sont ouvertes 10 min avant l'heure de rentrée soit à 8 h 20 et 13 h 30.
- Les transports scolaires sont ajustés en conséquence.

2. PLUI : Registre de concertation du public

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs a engagé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui couvrira tout le territoire de la Communauté de Communes.
La procédure d'élaboration de ce document d'urbanisme est longue et nécessite une concertation avec les personnes publiques associés et avec la population.
Un registre de concertation est à disposition du public à la mairie afin de collecter les observations.

3. Les lingettes : jamais dans les toilettes !!

Certaines marques de lingettes – morceau de tissu à usage unique imbibé d'un produit nettoyant - indiquent sur leur emballage la mention « biodégradables » ou encore « peuvent être jetées à l'égout ».

Attention ! Rappelons qu'une lingette doit être jetée exclusivement dans votre bac à ordures ménagères.

En effet, ces déchets n'ont pas le temps de se dégrader lors du voyage qui les transporte de vos toilettes à la station d'épuration. Une fois dans le réseau d'assainissement, les lingettes peuvent s'agglomérer entre elles, provoquant de lourds dysfonctionnements sur les installations avec de couteuses réparations sur le réseau de transport et de traitement des eaux usées.
Toutes les lingettes, même labellisées « biodégradables » ou « jetables dans les WC », ne sont pas appropriées à un rejet dans le réseau d'assainissement. Il n'y a qu'à faire l'essai de mettre 4 feuilles de papier toilette dans de l'eau et de remuer, vous constaterez que celles-ci se délitent facilement. La lingette par contre ne se délite pas. Elle est donc considérée comme un déchet solide et il est interdit de la jeter dans le réseau d'assainissement (cf. article R.1331-2 du code de la santé publique).

Pour respecter l'environnement et le bon fonctionnement de votre service d'assainissement collectif, faites le bon geste : **les lingettes, jamais dans les toilettes !**

Des contrôles pourront être effectués sur votre raccordement en limite de propriété pour vérifier que cette directive est bien respectée.

4. Mesures de restriction d'eau

Depuis le 6 juillet dernier, la Préfecture a mis en place des mesures de restriction des usages de l'eau sur l'ensemble du Département
Sont interdits :

- Le lavage des véhicules hors centre de lavage ;
- Le remplissage des piscines (sauf 1ère mise en eau ou bassins de moins de 2 m^3) ;
- L'arrosage des pelouses et espaces verts publics de 8 h à 20 h ;

Pour plus de détails, voir affichages en mairie et sur le panneau de la boulangerie.

5. Campagne de recensement

Du 18 janvier au 17 février 2018, une enquête sera menée sur le territoire de la commune afin de réaliser le recensement des habitants.
Un agent recenseur devra être recruté dans cette perspective.
Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie et déposer leur candidature à partir du mois d'octobre. Des réunions d'information nous permettront d'en savoir davantage d'ici là.

6. Offres d'emploi

- La société des Cars Mouchet basée à Rang Les L'Isle recherche de chauffeurs à temps partiel pour du transport scolaire sur le secteur de Vercel-Valdahon.
  L'entreprise est disposée à faire passer le permis transport en commun.
  Contact : cars.mouchet@wanadoo.fr
  Tél. : 03.81.96.32.43

- L'armée de terre recrute 15 000 postes.
  De nombreuses offres d'emplois.
  De 17 ans et ½ à 32 ans
  Pas d'expérience exigée
  De sans diplômes à BAC + 5

Permanences Armée de Terre
1er et 3ième mercredi du mois à Pontarlier
2ième mercredi matin à Valdahon
4ième mercredi à Morteau
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Téléphone : **03.81.87.22.26**

Les échos du Conseil municipal

1. Éclairage Public

Le choix du type de luminaire a été arrêté :

Éclairage haut
(Sur poteau EDF)

Éclairage bas
(Remplacement des luminaires de type « boule » - en gris)

L'éclairage du village sera optimisé par l'ajout, la suppression ou la modification de certains points lumineux.
Un abaissement d'intensité lumineuse de certaines rues ou zones du village pendant une partie de la nuit ou en permanence est envisagé.
L'appel d'offres est lancé par le SYDED qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
M. Adrien PRETOT est en charge de ce dossier.

2. Restauration du lavoir

Suite à consultation, le lot électricité a été attribué à l'entreprise SAINTOT d'Eysson pour un montant de 1 384,32 € TTC.
M. Émile DELACROIX est en charge du suivi des travaux

3. Restauration de l'église

Suite au dépôt de permis de construire pour la restauration de l'édifice, une rencontre a eu lieu en présence de Madame ULLMANN - Conservatrice Régionale des Monuments historiques, de représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de M. MORTEAU - Maire de Côtebrune, de M BALDUINI - maitre d'œuvre, et de Mrs DELACROIX et GIRARDET.
Exception faite de quelques recommandations mineures, le permis de construire a été accepté.
Une aide financière à hauteur de 30 % de la DRAC et une autre de 20 % par le Département peuvent être escomptées.
Le Conseil municipal a décidé de lancer la phase de consultation des entreprises.
Un dossier de demande de subvention à la Région a également été monté.

Par ailleurs, la mairie de Magny-Chatelard a fait savoir par courrier qu'elle ne participerait plus aux frais de restauration compte tenu de ses contraintes budgétaires.

4. Aménagement du stade

Restructuration du bâtiment

Une restitution de l'audit énergétique du bâtiment « vestiaires du stade » a eu lieu le 22 juin 2017. Ce rapport doit permettre de poursuivre l'élaboration du projet de restructuration du bâtiment et de déposer de nouvelles demandes de subventions liées aux économies d'énergie.

Éclairage du stade

L'association de football des vétérans Bouclans-Gonsans a sollicité la commune pour installer un système d'éclairage du stade. La Commune a donné son accord pour l'acquisition de matériel d'occasion pour un montant de 3 500 € TTC (4 mâts de 20 m, 16 projecteurs, disjoncteurs et câbles). À cela doivent s'ajouter les frais de démontage, de transport

et de remontage. Le coût de l'ensemble de l'opération est évalué à 7 000 € TTC.
Une partie de cette somme pourra être remboursée par l'association au gré des prochaines manifestations.

5. Parcours patrimonial de randonnée

Afin de mettre en valeur l'église et plus généralement le patrimoine du village, un projet de parcours patrimonial de randonnée est en cours de réflexion.
Ce projet pourrait permettre de prétendre à une aide financière de la Région dans la cadre des travaux de restauration du clocher de l'église.
M. Hervé KOVACIC est en charge du dossier.

6. Modification des statuts de la CCPPV

- Un 6ième vice-président a été élu : Il s'agit de Mr Pierre-François BERNARD (Maire des Premiers Sapins).
- Le conseil de communauté a voté l'élection de 2 nouveaux membres du bureau portant ainsi le nombre de membres à 20. Mrs Pierre-François BERNARD et Samuel GIRARDET ont été élus ;
- Le nom de la Communauté de Communes devient la **Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.** Le siège se situe 7 rue Denis PAPIN à VALDAHON.

7. Évolution de la circonscription de rattachement de la commune

La Préfecture demande de prendre position sur un rattachement éventuel à l'arrondissement de Pontarlier. Une rencontre avec Monsieur le Secrétaire Général a été sollicitée afin d'évaluer l'ensemble des conséquences d'une telle évolution.

8. Carte scolaire

La question se pose quant au rattachement du collège de secteur de Gonsans. Chaque année des familles déposent des demandes de dérogations afin de scolariser leurs enfants à Valdahon plutôt qu'à Baume-Les-Dames. Lorsqu'elles sont refusées, cela génère toujours un certain désarroi.
La scolarisation sur les collèges de Baume-Les-Dames, Valdahon ou Vercel peut également être un frein au maintien de la cohésion sociale chez les jeunes du village.
Le conseil municipal souhaite qu'une réflexion soit engagée avec les services de l'éducation nationale et du Département afin que soit envisagée les possibilités de modification de la carte scolaire.

9. Annulation de la délibération fixant le montant des amendes d'enlèvement de dépôts sauvages des déchets

Comme il en avait été évoqué lors du conseil du 19 mai 2017, le contrôle de légalité de la Préfecture demande que soit annulée la délibération portant sur les frais de dépôt de déchets sauvages. Une procédure spécifique est prévue. Ainsi la délibération est annulée.

10. Rapport des commissions

Commission 2 - présentation par M Émile Delacroix
- Une réunion sur l'aménagement forestier s'est tenue le 18 mai 2017. Le projet d'aménagement devrait pouvoir être voté fin 2017.
- Le logement au-dessus de la mairie est loué depuis le 1er juillet à Mme LIVINSKI,
- Une cavurne a été installée dans le cimetière. Il serait nécessaire de réaliser un muret de soutènement.

Commission 3 - présentation par Mme Nathalie Brachet
- Un poste d'enseignant sera supprimé à la rentrée scolaire. Un comptage aura lieu avant la fermeture probable d'une classe.
- Proposition de revenir à une semaine de 4 jours.

Commission 4 – présentation par M Bernard Renaud
- Les services techniques de la CCPHD sont intervenus sur les routes de Gonsans sans autorisation préalable.

11. Informations diverses

- Terrain de moto-cross : une demande nous est parvenue de la part du Moto Club de Besançon afin de réaménager le terrain de cross de GONSANS. Le conseil municipal donne un avis favorable.
- Suite à la dissolution de la CCCVA la Commune de Gonsans devrait récupérer une somme comprise entre 53 000 € et 68 000 €. Le calcul définitif dépendra du ticket de sortie à reverser au SYBERT.

12. Demandes d'urbanisme

M BLONDEAU Frédéric : Construction d'une piscine abritée et Construction d'un garage ouvert ;
M LESCOUTE Benjamin : Installation de panneaux photovoltaïque ;
GAEC PANIER Aurélien : Construction d'un hangar agricole de stockage ;
M FAIVRE-RAMPANT Didier : Construction d'une pergola.

Avis favorables pour ces dossiers.

M JUIF Raymond : Certificat d'urbanisme (parcelle ZC91).